

Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles (DAJI)

ARRETE ELECTORAL RECTIFICATIF N°1

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX CONSEILS CENTRAUX D'AIX
MARSEILLE UNIVERSITE**

Le Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D719-47,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté électoral du 28 septembre 2023, portant organisation des élections des représentants des personnels aux conseils centraux d'Aix-Marseille Université,

Considérant que par application des dispositions statutaires susvisées, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) d'Aix-Marseille Université est rattaché au secteur « pluridisciplinaire » en ce qui concerne l'élection des représentants des personnels à la Commission de la recherche,

Considérant que des contraintes matérielles et logistiques nécessitent de procéder à une modification de l'organisation des bureaux de vote et du rattachement de certains électeurs en conséquence,

Arrête

Article 1^{er} : modification de l'article 5 b) de l'arrêté électoral du 28 septembre 2023

La liste des composantes de rattachement du secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines de la Commission de la Recherche est modifiée comme suit :

Secteur disciplinaire et pluridisciplinaire	Composantes rattachées	Groupe CNU (valable pour les enseignants-chercheurs)	Discipline rattachée (valable pour les enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés)	Domaine d'activité (valable pour les chercheurs de l'INSERM)
Arts Lettres Langues et Sciences Humaines	UFR d'Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines (ALLSH), Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)	III, IV, XII (à l'exception de la section CNU 74)	Enseignants d'arts, de lettres, de langues et de sciences humaines, enseignants du 1 ^{er} degré	

Article 2 : modification de l'annexe 1 de l'arrêté électoral du 28 septembre 2023

La liste des bureaux de vote, secteurs disciplinaires et secteurs de formation retenus pour l'élection des représentants des personnels est modifiée comme suit :

ANNEXE 1 : LISTE DES BUREAUX DE VOTE

	BUREAUX DE VOTE	CA	CR : Secteurs disciplinaires de rattachement *	CFVU : Secteur de formation de rattachement *
AIX EN PROVENCE : 9 bureaux de vote	3, av. Robert Schuman UFR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES	Pas de sectorisation	Droit et Sciences Politiques Economie et Gestion	Disciplines Juridiques Economiques et de Gestion
	21-23, rue Gaston de Saporta UFR IMPGT		Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines Droit et Sciences Politiques	Disciplines Juridiques Economiques et de Gestion Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	29, av. Robert Schuman UFR ALLSH		Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines	Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	2, av. Jules Isaac INSPE		Pluridisciplinaire	Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	Chemin de la quille, Puyricard IAE		Economie et Gestion	Disciplines Juridiques Economiques et de Gestion
	5, rue du château de l'horloge MMSH – JAS DE BOUFFAN		Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines	Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	14, av. Jules Ferry UFR ECONOMIE ET GESTION		Economie et Gestion	Disciplines Juridiques Economiques et de Gestion
	6, av. du Pignonnet UFR SCIENCES - Site de MONTPERRIN		Sciences et Technologies	Sciences et Technologies

	413, av. Gaston-Berger IUT Site AIX EN PROVENCE		Pluridisciplinaire	Sciences et technologies
--	---	--	--------------------	--------------------------

MARSEILLE : 12 bureaux de vote	Jardin du Pharo – 58, bd Charles Livon Site du Pharo	Pas de sectorisation		
	3, place Victor Hugo UFR SCIENCES – Site ST CHARLES		Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines Sciences et Technologies Pluridisciplinaire	Lettres et Sciences Humaines et Sociales Sciences et Technologies
	110-114 la Canebière UFR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES		Droit et Sciences Politiques	Disciplines Juridiques Economiques et de Gestion
	52, av. Escadrille Normandie Niemen UFR SCIENCES – Site ST JEROME		Sciences et Technologies Pluridisciplinaire	Sciences et Technologies Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	14, rue Puvis de Chavannes UFR ECONOMIE-GESTION – Site COLBERT		Economie et Gestion	Disciplines Juridiques Economiques et de Gestion
	60, rue Frédéric Joliot Curie Polytech – Site CHATEAU-GOMBERT		Sciences et Technologies	Sciences et Technologies
	163, av. de Luminy UFR SCIENCES – Site LUMINY		Sciences et Technologies Pluridisciplinaire Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines	Sciences et Technologies Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	163, av. de Luminy UFR Sciences du Sport – Site LUMINY		Sciences et Technologies	Sciences et Technologies
	27, bd Jean Moulin UFR Sciences Médicales et Paramédicales – Site TIMONE (2 bureaux de vote)		Santé Sciences et technologie	Santé Sciences et technologie

	27, bd Jean Moulin UFR PHARMACIE - Site TIMONE
	51, bd Pierre Dramard UFR Sciences Médicales et Paramédicales - Site NORD
	142, traverse Charles Susini - 13013 Marseille IUT - Site Saint Jérôme

Santé	Santé
Santé	Santé
Pluridisciplinaire	Sciences et Technologies

SITES ELOIGNES : 4 bureaux de vote	19, bd St-Jean-Chrysostome IUT- Site DIGNE-LES-BAINS	Pas de sectorisation	Pluridisciplinaire	Sciences et Technologies Lettres et Sciences Humaines et Sociales
	2, rue Bayard Pôle universitaire - GAP		Pluridisciplinaire	Sciences et Technologies
	Rue Raoul-Follereau IUT - Site ARLES		Pluridisciplinaire	Sciences et Technologies
	136, av. de Tarascon INSPE - Site AVIGNON			Lettres et Sciences Humaines et Sociales
25 bureaux de vote				

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de l'arrêté électoral du 28 septembre 2023 restent inchangées.

Article 3 : publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet dédié à ces élections :

<https://elections-conseils-centraux.univ-amu.fr/>

Article 4 : exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université et les Directeurs de composante sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 novembre 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université